

COMMERCE INTERNATIONAL

DOHA : L'espoir d'un Mini-Paquet pour décembre, et d'une reprise des négociations après les élections américaines de 2012

A l'alarmisme succède le pragmatisme

L'OMC souhaite désormais sauver la face. Alors que Pascal Lamy avait affirmé que la fin de Doha serait sifflée à défaut de la conclusion d'un accord général d'ici à 2011, l'OMC se fixe désormais l'objectif de la conclusion d'un accord a minima d'ici la fin de l'année, avant la poursuite des négociations après les échéances électorales américaines et la nomination d'un nouveau Chef d'Etat en Chine en 2012.

Un Mini-Paquet pour patienter, avec les PMA comme priorité

Quel serait le périmètre d'un tel accord, également appelé de ses vœux par la Commission européenne, qui serait adopté par la Ministérielle de décembre ? Cela n'est pas clair au stade actuel. Mais les consultations menées par Pascal Lamy au cours des mois de mai et juin ont permis de mettre en avant les domaines qui pourraient être concernés par un tel accord :

- **dispositions en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA) :** l'objectif serait d'étendre les types de produits concernés par la suppression totale des droits de douane et contingentements, et d'avancer vers des dispositions plus favorables pour les PMA concernant le commerce du coton ;
- **procédures et exigences relatives au commerce (« trade facilitation »), domaine où les progrès apparaîtraient comme clairement « win-win » selon Pascal Lamy :** Accroître la productivité des douanes dans le monde et améliorer la collecte des taxes pourraient ainsi entraîner une hausse significative des flux commerciaux et d'investissements internationaux. Principaux pays en cause : les PMA ! Alors qu'en moyenne un nombre de 4 documents est requis par les services douaniers de l'OCDE pour un coût moyen d'examen de 1.100 \$ par container et une procédure de 10 jours (ce qui apparaît déjà comme excessif pour l'OMC), les PMA exigent en moyenne près de 10 documents, pour une procédure de 38 jours et un coût de traitement par container de 2.500 \$ pour les importations. Une révision à la baisse des exigences administratives, en s'inspirant de l'exemple de Singapour (4 documents, 5 jours et 456 \$) pourrait donc avoir un impact significatif. Selon l'OMC, la suppression d'un jour d'examen en moyenne entrainerait même une hausse de 4% du commerce international ! ;
- **Des domaines tels que les biens et services environnementaux, les subventions en matière de pêche, etc.**

Mais rien n'est encore fait.... Pascal Lamy appelle donc à la fois à l'optimisme et la prudence...

Mai/juillet 2011

SOMMAIRE :

- Commerce international/de l'UE
- Industrie—RDI
- Marché intérieur
- Environnement
- Evènements

OMC/G20 (Suite...)

La Commission européenne soutient clairement la conclusion d'un Mini-Paquet d'ici la fin de l'année

La Commission s'est dite très favorable à la nouvelle approche proposée par Pascal Lamy et a tenu à réaffirmer son soutien à Doha, malgré son choix évident de privilégier le bilatéral à ce stade.

Pour M. De Gucht, l'échec de Doha se traduirait par « *plusieurs années de dérive* » et « *l'érosion de tout le système réglementaire qui sous-tend les marchés libéralisés* ». Le Mini-Paquet doit donc être vu comme un « *acompte* », devant notamment comprendre l'engagement de tous de ne pas augmenter les droits de douane (rendant ainsi les décisions du G 20 sur ce sujet contraignantes).

La simplification des démarches touchant au commerce et la libéralisation des biens et services environnementaux doivent aussi être pleinement intégrées, pour la Commission, dans l' « *acompte* ».

Adhésion russe à l'OMC : la Géorgie ne lève pas encore son veto

La Suisse, médiatrice entre la Russie et la Géorgie depuis la crise de 2008, cherche à obtenir la levée du veto de la Géorgie à l'adhésion de Moscou à l'OMC. Toutefois, Genève a décidé de reporter la présentation de ses propositions de compromis entre les deux parties, prévue le 2 juin, jusqu'à nouvel ordre.

Terres rares : l'OMC sanctionne la Chine

Saisie conjointement par l'UE, les Etats-Unis et le Mexique afin de statuer sur les restrictions décidées par la Chine à ses exportations de matières premières sensibles (essentiellement des « terres rares »), l'OMC a estimé le 5 juillet que les mesures décidées par la Chine étaient contraires aux règles de l'OMC et devaient en conséquence être levées (à moins qu'un appel ne soit introduit par Pékin).

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE

Recul massif des IDE en 2010

Eurostat a publié les données portant sur le volume des IDE de l'UE vers l'extérieur et inversement pour 2010. En 2010, le recul des IDE vers l'UE s'est élevé à 62% (de 281 milliards d'euros à 107 milliards), tandis que le recul des IDE de l'Europe vers le reste du monde s'est élevé à 75% (de 216 milliards à 54 milliards).

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC L'INDONESIE

Etape importante en vue de l'ouverture possible des négociations commerciales

A la demande de l'UE et de l'Indonésie, un groupe (« *Vision Group* ») de travail rassemblant industriels, fonctionnaires et académiques a rendu un rapport sur les enjeux de la conclusion d'un accord économique bilatéral entre les deux parties.

Le Vision Group préconise la conclusion d'un accord comprenant 3 volets : accès aux marchés ; facilitation du commerce (« *trade facilitation* ») et de l'investissement ; et renforcement des capacités. Les auteurs préconisent la levée progressive, sur 9 ans, des droits de douane portant sur 95% des échanges commerciaux bilatéraux.

L'heure est désormais à la consultation des parties prenantes avec l'espoir affiché, côté indonésien, de l'ouverture de négociations formelles d'ici la fin de l'année.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC L'ALGERIE

L'Algérie souhaite reporter la libéralisation de ses relations commerciales avec l'UE

L'accord d'association conclu entre l'UE et l'Algérie en 2005 prévoyait une libéralisation progressive d'une partie du commerce bilatéral d'ici à 2017. Toutefois, selon certaines sources, l'Algérie aurait demandé un report de cette échéance à 2020, arguant que ses entreprises n'étaient pas suffisamment mures pour l'ouverture du marché algérien aux concurrents européens.

Alger constate également que le démantèlement d'ores et déjà entamé des droits de douane ne s'est pas traduit par une hausse suffisante des investissements européens vers l'Algérie.

Ce nouvel épisode confirme l'approche prudente de l'Algérie vis-à-vis de la libéralisation du commerce international, son entrée à l'OMC n'étant toujours pas à l'ordre du jour.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LA TUNISIE

La Commission aux aguets pour relancer les négociations commerciales

Lors de son intervention au cours du Forum Tunisien de l'Investissement, qui s'est réuni le 17 juin à Tunis, Karel de Gucht s'est notamment dit soucieux, une fois le moment venu, de relancer la libéralisation du commerce des produits agricoles entre l'UE et la Tunisie.

La Commission européenne a également fait part de sa volonté de poursuivre ses relations de confiance avec le peuple tunisien.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LA CHINE

Guide sur le transfert technologique en Chine

En vue de mieux accompagner les entreprises européennes souhaitant réaliser du transfert technologique en Chine, le bureau de soutien de l'UE aux acteurs économiques européens implantés en Chine a publié un [guide](#) visant à aider ces acteurs à mieux protéger leurs droits de propriété intellectuelle/industrielle.

ELARGISSEMENT

Objectif atteint : l'UE et la Croatie concluent les négociations d'adhésion

La Présidence hongroise du Conseil de l'UE avait fixé l'objectif de conclure les négociations formelles avec la Croatie à la fin de son mandat. C'est chose faite, puisque la décision a été annoncée le dernier jour de cette Présidence, le 30 juin, au cours de la conférence intergouvernementale UE-Croatie.

La Croatie devrait désormais signer le traité d'adhésion d'ici la fin de l'année, initiant ainsi un long processus de ratification qui devrait s'achever d'ici la mi-2013.

L'objectif fixé est l'adhésion de la Croatie à l'UE le 1er janvier 2014.

INDUSTRIE-RDI

Priorités de la Présidence polonaise en matière de RDI



Depuis le 1er juillet 2011, la Pologne assure la Présidence du Conseil de l'Union européenne pour la première fois de son histoire. Si peu d'initiatives sont expressément prévues pour les clusters en matière de RDI, le travail portera essentiellement sur la préparation et la finalisation de la réforme des programmes de RDI en vue de la prochaine programmation budgétaire (2014-2020).

La première priorité de la Présidence polonaise concernera la création d'un **cadre stratégique commun (HORIZON 2020)** plus simple et plus harmonisé, intégrant les grandes initiatives européennes en matière de recherche et d'innovation (voir article sur le cadre financier 2014-2020).

La seconde priorité de la Présidence s'axera sur la promotion d'une **plus forte synergie entre la politique régionale et HORIZON 2020**. Cet objectif se déclinerait selon les modalités suivantes : soutenir les réformes structurelles nécessaires tout en favorisant une orientation appropriée des fonds structurels ; utiliser les fonds structurels pour augmenter la participation dans les programmes européens de RDI ; rapprocher les règles de participation et de mise en œuvre des projets RDI du futur cadre stratégique commun avec les règles d'attribution et de suivi des fonds structurels.

Ces deux grandes priorités sont complétées par une série de mesures intégrées au programme du trio de Présidences en matière de RDI, incluant les deux prochaines Présidences du Danemark et de Chypre (programme s'étendant donc jusque décembre 2012 inclus). Ces mesures incluent la mise en œuvre de l'initiative phare « **Union de l'innovation** », visant à favoriser l'intervention du secteur public pour stimuler le secteur privé et lever les obstacles empêchant les idées d'accéder au marché ; la mise en œuvre de l'**Espace Européen de la Recherche** (libre circulation des chercheurs, des connaissances scientifiques et des technologies) ; ou encore le développement des **Partenariats Européens de l'Innovation**.

A noter que la Présidence polonaise s'est fixé comme objectif de clore le dossier du **brevet unitaire européen** d'ici la fin de l'année, mais cet objectif semble peu réaliste.

Résultats de la consultation sur l'avenir de la RDI

La Commission européenne a publié le 9 février 2011 un [Livre Vert](#) sur l'avenir des financements européens pour la recherche et l'innovation. Intitulé « *Quand les Défis Deviennent des Chances : Vers un Cadre Stratégique Commun pour le Financement de la Recherche et de l'Innovation dans l'UE* », ce document a donné lieu à une consultation des parties prenantes jusqu'au 20 mai 2011.

Le 10 juin 2011 ont été publiés les [résultats de cette consultation](#). La Commission a ainsi reçu 1300 réponses au questionnaire en ligne et 775 *position papers*. Parmi les contributions, 236 émanent d'organisations paneuropéennes (fédérations, associations, think-tanks, etc.) et 29 d'organisations internationales.

Parmi les messages les plus martelés figure un **soutien global à l'idée d'un cadre stratégique commun** réunissant la recherche et l'innovation. La **simplification des règles et procédures** est considérée comme une priorité clef pour les contributeurs, qui ont invité l'UE à se saisir de grands défis tels que le changement climatique, l'efficacité des ressources, la démographie, l'approvisionnement énergétique, etc. Les parties prenantes ont souvent appelé au **maintien de programmes et de structures appréciés**, tels que le Conseil européen de la recherche et Marie Curie. Les réponses faisaient également état de demandes en faveur **d'opportunités de financements moins cloisonnées et réglementées, donc plus faciles d'accès**.

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Résultats de la consultation sur l'avenir de la RDI (Suite...)

D'autres messages sont souvent revenus : demandes de **rationalisation des ressources mises en œuvre par les Etats membres** ; désir d'**exploiter les fonds structurels** pour déverrouiller le potentiel européen en matière de RDI ; **soutien aux PME** ; attention spécifique pour les **activités pré-commerciales**, etc.

Si peu de clusters ont participé à la consultation, **Europôle Mer** (Bretagne) a plaidé pour une approche globale prenant en compte les grands défis sociétaux et le cluster **Adebag** (Grenoble) a insisté sur la simplification des règles, proposant même à la Commission un « *ensemble de règles communes quels que soient l'instrument ou le type d'activités* », ainsi qu'une plus grande transparence s'agissant des critères d'évaluation. Le **Réseau Entreprise Europe France** (EEN) a également jugé que les fonds régionaux et nationaux demeureraient encore davantage appréciés par les acteurs régionaux, et davantage accessibles. L'EEN France a en outre estimé que « *les plateformes européennes devraient jouer le rôle de maillage des différents dispositifs européens existant du type pôles de compétitivité plutôt que d'agir en parallèle* ». Enfin, **OSEO** a recommandé de renforcer la politique des clusters afin de leur permettre d'accéder aux réseaux internationaux et de soutenir l'action des PME.

Dans sa contribution, le gouvernement français a distingué 4 priorités :

- **Recherche pour le progrès des connaissances** (soutien appuyé à la recherche fondamentale et à la compréhension des phénomènes) ;
- **Réponse aux défis de société** ;
- **Recherche et innovation pour la compétitivité industrielle durable** (soutien aux PME innovantes, aux filières stratégiques fortement intensives en capital et en technologie, à l'innovation non-technologique et investissement dans les technologies génériques clés) ;
- **Renforcement des conditions-cadres d'innovation et de recherche** (créer un cadre favorable à la prise de risque, indispensable à l'innovation).

La France a également évoqué à plusieurs reprises la nécessité d'un « programme ouvert » susceptible de soutenir directement des projets menés par des réseaux européens de clusters, proches du marché, qui procureraient à l'UE un avantage dans la compétition internationale, grâce à une mise en œuvre rapide de projets pilotes d'innovation technologique ou non.

Les réponses à cette consultation ont contribué à guider la Commission européenne dans la finalisation de sa proposition de cadre financier pluriannuel pour l'après-2013. Les contributions ont également vocation à affiner les propositions visant à établir les nouveaux programmes européens pour la recherche et l'innovation (voir article suivant).

Propositions pour le cadre financier pluriannuel de l'UE (2014-2020) : l'avenir des programmes européens de RDI et de la politique régionale en jeu

La Commission européenne a publié, le 29 juin 2011, ses propositions concernant le **budget européen couvrant la période 2014-2020** (« cadre financier pluriannuel » selon le Traité de Lisbonne, « Perspectives Financières » dans le langage courant). Les propositions concernent à la fois les ressources et les plafonds des dépenses ventilés par thématiques, sachant que des orientations politiques précises viennent justifier la réforme budgétaire envisagée.

(voir suite à la page suivante...)

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Propositions pour le cadre financier pluriannuel de l'UE (2014-2020) : l'avenir des programmes européens de RDI et de la politique régionale en jeu (Suite...)

Les propositions apparaissent largement satisfaisantes pour les acteurs de la RDI dans un contexte de finances publiques en difficulté, mais les Etats membres risquent de revoir certaines dépenses fortement à la baisse. Voici ci-dessous un état des lieux des orientations politiques et des propositions budgétaires de la Commission dans les secteurs intéressant les pôles de compétitivité et leurs membres.

HORIZON 2020 : Le nouveau cadre stratégique commun pour la RDI

En vue de rationaliser ses grands programmes de soutien à la RDI, à savoir le PCRD et le CIP, la Commission propose de créer un « cadre stratégique commun pour la RDI », dénommé **HORIZON 2020** (rassemblant le PCRD, une partie du CIP actuel et l'Institut Européen pour l'Innovation et la Technologie [IET]). Ce programme, doté d'un budget de **80 milliards d'euros** (soit une hausse de 40% par rapport au poids cumulé du PCRD, du CIP et de l'EIT pour la période 2007-2013) s'orienterait autour de **3 axes** :

- **Excellence de la base scientifique** : ce chapeau comprendrait les programmes de soutien à la recherche fondamentale (Conseil Européen de la Recherche), les actions en faveur de la mobilité des chercheurs (Marie Curie), la recherche dans les technologies émergentes et futures (FET) et la mise en réseau des infrastructures de recherche ;
- **Défis Sociétaux** : ce volet vise à couvrir les activités du « spectre entier de la recherche à la mise sur le marché : projets pilotes, démonstrations, bancs d'essai, marchés publics pré-commerciaux, etc. ». Parmi les thématiques identifiées comme prioritaires figurent les suivantes : santé, bien-être, sécurité alimentaire, bioéconomie, transports intelligents/propres/intégrés, matières premières ou encore utilisation efficace des ressources. L'EIT devrait être amené à voir son rôle accru dans la prise en compte de ces défis, à travers ses Communautés de la Connaissance et de l'Innovation (KICs) ;
- **Compétitivité et leadership industriel** : ce troisième pilier couvrira le soutien aux technologies industrielles et génériques (matériaux avancés, TIC, nanotechnologies, etc.), l'accès au capital-risque ou encore le soutien aux capacités d'innovation dans les PME.

Concrètement, la Commission indique que cette rationalisation devrait se traduire par une rationalisation et une simplification des règles et des procédures applicables. HORIZON 2020 devrait ainsi :

- **Consister en un « ensemble rationalisé de mécanismes de financement »**, reposant sur un corpus de règles uniques (en termes d'éligibilité, de comptabilité, d'audit, etc.), recourant à un portail informatique unique ;
- **Se traduire par le recours à des outils de simplification pour les acteurs de la RDI** (recours accru aux paiements forfaitaires, confiance plus grande dans les pratiques de gestion et de comptabilité des bénéficiaires), contribuant à la réduction envisagée des phases de sélection et de négociation.

La Commission en profite aussi pour évaluer certains programmes, et en passe d'autres sous silence :

- **L'EIT** (qui pourrait voir son budget pluriannuel atteindre 3 milliards d'euros), le **Centre Commun de la Recherche**, le **programme éco-innovation**, les **ERA-NET** ou encore les **Plateformes Technologiques** recueillent une **évaluation positive** ;
- D'autres programmes, tels que **Régions de la Connaissance et la politique européenne des clusters**, ne sont pas explicitement mentionnés, ce qui témoigne des grands arbitrages en cours au niveau européen sur l'avenir du soutien aux clusters.

Prochaines étapes : présentation des propositions législatives sur HORIZON 2020 vers fin novembre/début décembre 2011, et discussions en parallèle jusque 2013 sur le projet de cadre financier.

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Propositions pour le cadre financier pluriannuel de l'UE (2014-2020) : l'avenir des programmes européens de RDI et de la politique régionale en jeu (Suite...)

« Nouveau » programme pour la compétitivité et les PME

Si une partie des mesures actuelles du CIP (appels à projets) sera insérée dans le futur programme HORIZON 2020, le reste sera rassemblé avec une série de mesures horizontales de soutien aux entreprises mises en œuvre sous l'hospice de la DG Entreprise dans un « programme pour la compétitivité et les PME ». Ce programme, qui intégrera également des nouveautés, devrait comprendre trois piliers :

- **Instruments financiers novateurs** : Ces instruments consisteraient essentiellement en i) un *mécanisme de prêt* (service de partage des risques directs ou avec des intermédiaires financiers pour couvrir les prêts des PME) ; et ii) un *mécanisme de collecte de fonds propres* (mécanisme fournissant un financement aux PME en phase de croissance par prise de participation remboursable à vocation commerciale via le recours à des intermédiaires financiers) ;
- **Amélioration de la compétitivité et de la viabilité de l'industrie** : Ce pilier regrouperait les mesures législatives et réglementaires destinées à soutenir la compétitivité des entreprises (dont les mesures du *Small Business Act*) et le soutien aux idées pré-commerciales pour des produits de conception nouvelle, durables et adaptés aux utilisateurs (en vue de l'utilisation commerciale des concepts et idées applicables aux secteurs textile/chaussure/sport, ainsi qu'aux autres biens de consommation) ;
- **Accès aux marchés** : Cet ultime volet comprendrait essentiellement les services de soutien aux entreprises à potentiel de croissance (via le Réseau Entreprise Europe) et l'accompagnement des PME sur les marchés extérieurs.

Politique régionale : Des propositions positives pour les pôles du Nord-Pas de Calais et de Picardie !

La politique régionale (dite aussi « de cohésion ») a financé, au cours de la période 2007-2013, l'équivalent de 60 milliards d'euros (via le FEDER et le FSE) dans le domaine de la recherche et de l'innovation en Europe. Le FEDER est ainsi, indiscutablement, le fonds européen dont les pôles de compétitivité et autres acteurs régionaux de la RDI ont bénéficié le plus. L'enjeu de son avenir est par ailleurs déterminant pour les collectivités locales françaises, au premier rang desquelles les Régions : la Région Nord-Pas de Calais a ainsi bénéficié d'une enveloppe totale de FEDER/FSE d'environ un milliard d'euros pour la période 2007-2013, lui permettant de financer de nombreux programmes dans le domaine de la RDI, de l'environnement, de la formation, etc.

Or, les Régions françaises et les pôles de compétitivité ont été rassurés dans une large mesure par les propositions de la Commission européenne :

- **Un budget général largement stabilisé** : la Commission prévoit un budget total de 376 milliards d'euros (prix constants 2011) pour la politique régionale pour la période 2014-2020 (le budget précédent était de 308 milliards, prix constants de 2004, mais n'incluait pas le fonds d'interconnexion, issu de la politique des réseaux transeuropéens), répartis en 163 milliards pour les régions « pauvres » (« de convergence »), 39 pour les régions « en transition » (nouvelle catégorie rassemblant les régions au PIB situé entre 75 et 90% de la moyenne de l'UE, incluant ainsi notamment le Nord-Pas de Calais et la Picardie), 53 pour les régions « riches » (« compétitivité »), 12 pour la coopération territoriale (Interreg essentiellement) et 69 pour le fonds de cohésion (Etats dont le PIB est inférieur à 90% de la moyenne de l'UE) et 40 pour un nouveau mécanisme d'interconnexion en Europe (corridors de transports, goulets d'étranglement, services efficaces dans le cadre de combinaisons multimodales, etc.) ;

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Propositions pour le cadre financier pluriannuel de l'UE (2014-2020) : l'avenir des programmes européens de RDI et de la politique régionale en jeu (Suite...)

- **Un budget a priori accru pour le Nord-Pas de Calais et la Picardie** : Le déclassement de ces deux régions (qui devraient passer de la catégorie des régions compétitivité à celle des régions en transition) devrait leur permettre de disposer d'une enveloppe FEDER/FSE légèrement plus importante par rapport à la programmation précédente (tandis que des régions telles que l'Île-de-France verraient leur enveloppe réduite) et bénéficieraient de règles d'emploi plus favorables (part du FSE moindre dans l'enveloppe globale des fonds structurels notamment) ;
- **Un accent accru sur la RDI** : le FEDER et le FSE devraient être encore davantage ciblés vers la RDI (à noter que 20% du FEDER devrait être aiguillé vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique).

Des incertitudes, voire des risques, existent toutefois pour les acteurs régionaux, la Commission souhaitant :

- **Introduire des règles de conditionnalité** : un Etat qui n'appliquerait pas des dispositions importantes du droit de l'UE pourrait voir une partie des fonds destinés à ses régions bloquée ;
- **Introduire des règles d'emploi plus exigeantes, via le recours à un nombre réduit de priorités thématiques** ;
- **Développer une « réserve performance » plus contraignante** : Alors que jusqu'ici le gouvernement français disposait d'une réserve qu'il était libre d'allouer aux Régions en fonction de la qualité de leur gestion des fonds (une tâche difficile, les Régions lésées se retournant contre l'Etat), la nouvelle version proposée par la Commission prévoit que : i) la Commission ait une réserve de 5% des fonds totaux à sa disposition pour récompenser directement les Régions « exemplaires » (sachant qu'il est possible qu'aucune Région d'un pays n'en bénéficie) ; ii) chaque Région voie l'emploi de 5% de ses fonds alloués conditionnés à une bonne gestion (la Commission verserait les 5% qui reviennent « de droit » aux Régions prises individuellement sous réserve de bonne gestion de l'enveloppe reçue). Plusieurs Etats membres ne sont toutefois pas favorables à cette nouvelle approche, ce qui pourrait donc compromettre cette proposition de la Commission.

Selon certaines sources, le programme Régions de la Connaissance pourrait également se voir diluer dans la politique régionale.

Prochaines étapes : présentation des propositions législatives prévue en septembre 2011, et discussions en parallèle jusque 2013 sur le projet de cadre financier.

La France soumet son Programme National de Réforme (PNR) 2011-2014

En vue de mettre les programmes nationaux de soutien à la compétitivité et la RDI en conformité avec les grands objectifs fixés au niveau européen (Stratégie UE 2020), les Etats membres sont tenus de présenter à la Commission européenne leur « programme national de réforme » (PNR). Dans son [PNR](#) pour 2011-2014, daté d'avril 2011 et publié en mai, la France revient notamment sur son agenda en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et de soutien à la RDI.

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

La France soumet son PNR 2011-2014 (Suite...)

Enseignement supérieur et recherche

Le gouvernement français mentionne les mesures suivantes :

- **Excellence et qualité de l'enseignement supérieur** : poursuite de la hausse des moyens des universités et de leur autonomisation ; consolidation et développement des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), extension du dispositif « Plan Campus », ou encore mise en place du « Plan Etudiants Entrepreneurs » pour faciliter les ponts entre l'enseignement supérieur et l'entreprenariat ;
- **Stimuler la recherche publique** : le programme « Investissements d'Avenir » va s'axer autour du soutien aux « Laboratoires d'Excellence », « Equipements d'Excellence » et autres « Initiatives d'Excellence » (pôles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche). Ces investissements seront complétés par une évaluation plus forte des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Soutien à la R&D et l'Innovation

Le soutien à la RDI intervient en France via :

- **Le cadre stratégique des Stratégies Régionales d'Innovation**, visant à focaliser les moyens régionaux sur les filières porteuses et à soutenir les entreprises innovantes ;
- **Une action sur les « conditions-cadres** : soutien à la RDI dans les entreprises via OSEO (pour les PME), des incitations fiscales (crédit impôt-recherche, exonération pour l'amorçage des entreprises innovantes), et le renforcement de la propriété intellectuelle ;
- **France Brevets**, fonds permettant d'améliorer les conditions d'exploitation de la propriété intellectuelle des entreprises et structures de recherche, notamment via l'exploitation de « grappes de brevets » et la définition de stratégies de valorisation ;
- **Le lancement de programmes de recherche ambitieux dans le domaine des biotechnologies, de l'agronomie, de la bioinformatique et des nanotechnologies** (l'ANR dispose d'un fonds de 1.35 milliard d'euros à cet effet).

Quel impact pour les pôles de compétitivité ?

Le gouvernement français indique que le renforcement de la mobilisation du FEDER et des financements nationaux dans les pôles de compétitivité constitue une priorité. Le FEDER devrait également être davantage mobilisé pour l'interclustering.

Une action de réflexion globale sera menée sur les clusters (pôles et grappes) en 2012, sachant que la France a également créé des instituts de recherche technologique.

Ouverture de la vague d'appels du PCRD 2012

La Commission a publié une grande vague d'appels dans le cadre du PCRD ce mercredi 20 juillet, répartis en thématiques multiples. Voici ci-après les appels potentiellement pertinents pour UP-tex et/ou ses membres, avec les liens adéquats. L'Antenne du pôle à Bruxelles est à votre disposition pour vous fournir tous les compléments d'information nécessaires.

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Ouverture de la vague d'appels du PCRD 2012 (Suite...)

A noter que pour cet avant-dernier appel avant la fin du 7^{ème} PCRD (2007-2013), la Commission a introduit certaines évolutions vers le prochain cadre commun de RDI « HORIZON 2020 » (2014-2020) :

- **Une forte participation des PME est attendue** : pour certains projets, au minimum 30% du financement de la Commission doit être dédié aux activités des PME (voire exceptionnellement 75% pour des projets de démonstration/valorisation) ;
- **Une multiplication des soumissions en deux étapes** : les consortia devront souvent déposer dans un premier temps une note de 10 pages, puis, si présélection, une soumission complète de projet ;
- **Une forte dimension innovation** : application, dissémination, transfert technologique, mise à l'échelle, standardisation, etc. ;
- **Des activités de plus en plus liées aux « défis sociétaux »**, notamment vieillissement actif, santé, alimentation saine, efficacité des ressources...

PARTIE I - Appels du volet Coopération du PCRD :

- **Appel TIC (FP7-ICT-2011-8)**, ouvert du 20 juillet au 1^{er} février 2012.

ICT 2011.3.2 Smart components and smart systems integration

- **Appels NMP (Nanosciences, Nanotechnologies, Matériaux et Nouvelles Technologies de Production**

1. Appel NMP-PME (Theme 4 – NMP - Nanosciences, Nanotechnologies, Materials and new Production Technologies – SMEs 2012), en 2 étapes, avec deadline pour la 1^{ère} étape aux formalités simplifiées le 8 novembre 2011

NMP.2012.2.2-5 Halogen-free flame retardant materials

NMP.2012.4.0-1 Novel materials and design-based solutions for the creative industry

NMP.2012.4.1-2 Innovative recycling technologies of key metals in high-tech applications

2. Appel NMP-Coordination and Support Actions (Theme 4 – NMP - Nanosciences, Nanotechnologies, Materials and new Production Technologies – CSAs 2012), ouvert du 20 juillet au 24 janvier 2012

NMP.2012.1.4-5 Improving education in nanotechnologies to match the skill needs of EU industry and society – supporting actions

NMP.2012.2.3-1 Networking of ETPs and main materials collective stakeholders in materials science and engineering – coordinating actions

NMP.2012.4.0-2 Support for standardisation needs – supporting actions

NMP.2012.4.1-4 Substitution of critical raw materials: networking, specifying R&D needs and priorities – supporting actions

3. Appel NMP-LARGE (Theme 4 – NMP - Nanosciences, Nanotechnologies, Materials and new Production Technologies – LARGE 2012), en 2 étapes, avec deadline pour la 1^{ère} étape aux formalités simplifiées le 8 novembre 2011

NMP.2012.1.2-1 Nanotechnology solutions for in-situ soil and groundwater remediation

NMP.2012.1.2-2 Development and phase-I clinical trials of novel therapeutic nanotechnology-enabled systems for the diagnosis and treatment of atherosclerosis

NMP.2012.1.4-1 Pilot lines for precision synthesis of nanomaterials

NMP.2012.2.2-1 Biomaterials for improved performance of medical implants

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Ouverture de la vague d'appels du PCRD 2012 (Suite...)

4. Appel [NMP-SMALL](#) (Theme 4 – NMP - Nanosciences, Nanotechnologies, Materials and new Production Technologies – SMALL 2012), en 2 étapes, avec deadline pour la 1^{ère} étape aux formalités simplifiées le 8 novembre 2011

NMP.2012.2.1-1 Joining dissimilar materials (excluding applications specific only to healthcare)

NMP.2012.2.1-3 Self-healing materials for prolonged lifetime

NMP.2012.2.2-4 Cost-effective materials for larger blades for off-shore wind energy applications

• Appels ENVIRONNEMENT

1. Appel [ENVIRONNEMENT-1STAGE](#), ouvert du 20 juillet au 20 octobre 2011

ENV.2012.6.2-6 Development of advanced technologies and tools for mapping, diagnosing, excavating, and securing underwater and coastal archaeological sites

2. Appel [ENVIRONNEMENT-2STAGE](#), en 2 étapes, avec deadline pour la 1^{ère} étape aux formalités simplifiées le 20 octobre 2011

ENV.2012.6.3-1 Innovative resource efficient technologies, processes and services

ENV.2012.6.5-2 Demonstration and exploitation of most promising prototypes and tools derived from European research activities

• Appels TRANSPORT

1. Appel FP7-2012-[MATERIALS FOR GREEN CARS](#), ouvert du 20 juillet au 1^{er} décembre 2011

GC.NMP.2012-2 / GC.SST.2012.1-1 / GC.ENV.2012-6.6- 3 Innovative advanced lightweight materials for the next generation of environmentally-friendly electric vehicles

2. Appel FP7-2012-[SUSTAINABLE SURFACE TRANSPORT](#) (SST)-2012-RTD-1, ouvert du 20 juillet au 1^{er} décembre 2011

SST.2012.5.2-3. Innovative structural and outfitting materials for ships including inland ships

3. Appel AERONAUTICS and AIR TRANSPORT (AAT)-2012-RTD-1 (Main call), ouvert du 20 juillet au 1^{er} décembre 2011

AAT.2012.1.1-2 Green Aircraft Aerostructures (éco-construction)

• Appel [KBBE \(Alimentation, Agriculture, Pêche et Bio-économie\)](#), ouvert du 20 juillet au 15 novembre 2011

KBBE.2012.3.3-01: Overcoming hurdles for innovation in industrial biotechnology in Europe

KBBE.2012.3.4-02: Biotechnology for novel biopolymers

KBBE.2012.3.5-02: Biotechnological solutions for the degradation of synthetic polymeric materials

• Appels transversaux :

1. Appel [Energy-efficient Buildings](#), ouvert du 20 juillet au 1^{er} décembre 2011

Volet NMP

EeB.NMP.2012-2 (projet collaboratif) Systemic Approach for retrofitting existing buildings, including envelope upgrading, high performance lighting systems, energy-efficient HVAC systems and renewable energy generation systems

EeB.NMP.2012-3 Development and validation of new 'processes and business models' for the next generation of performance based energy-efficient buildings integrating new services

EeB.NMP.2012-5 Novel materials for smart windows conceived as affordable multifunctional systems offering enhanced energy control

EeB.NMP.2012-6 Methodologies for Knowledge transfer within the value chain and particularly to SMEs

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Ouverture de la vague d'appels du PCRD 2012 (Suite...)

Volet Environnement

EeB.ENV.2012.6.6-2 Concepts and solutions for improving energy efficiency of historic buildings, in particular at urban district scale

Volet énergie

EeB.Energy.2012.8.8.3: Demonstration of nearly Zero Energy Building Renovation for cities and districts

2. Appel [Factories of the Future](#)

FoF.NMP.2012-4 High -performance manufacturing technologies in terms of efficiency (volumes, speed, process capability etc), robustness and accuracy

FoF.NMP.2012-5 High precision production technologies for high quality 3D micro-parts

FoF.NMP.2012-7 Innovative technologies for casting, material removing and forming processes (projet de démonstration)

PARTIE II - Volet Capacités du PCRD :

- **Appel sur l'interclustering [Régions de la Connaissance](#), portant notamment sur l'utilisation efficace des ressources** (énergies renouvelables, recyclage, gestion/traitement des déchets et de l'eau, technologies propres, éco-design, réseaux intelligents, modes de production plus économes en ressources [matières premières, eau et énergie]).

Appel ouvert du 20 juillet 2011 au 31 janvier 2012. Evaluation en 1 seule étape au cours du printemps 2012 (a priori fin mai/début juin), mais financement en 2 temps : les 8 à 10 meilleurs projets recevront un financement dès 2012 (octobre/novembre), les 8 à 10 suivants uniquement à partir de 2013. Il s'agit du dernier appel pour la programmation 2007-2013.

Budget d'environ 40 millions d'euros sur 2 ans, avec environ 18 millions d'euros prévus pour 2012 ;

- **Appel [Recherche au Profit des PME](#), de nature multithématique** (tous les champs de recherche peuvent être couverts), **et visant à renforcer les capacités d'innovation des PME**, en les aidant à externaliser leurs activités de recherche, à augmenter leurs efforts de recherche, à développer leur réseau de partenaires, à mieux exploiter les résultats de la recherche ou encore à acquérir un savoir-faire technologique.

Appel ouvert du 20 juillet au 6 décembre 2011.

Budget d'environ 220 millions d'euros, ventilés entre :

- **Recherche au profit des PME (150 millions d'euros)** : il s'agit de soutenir des PME (au minimum 3 issues de 3 Etats membres différents) souhaitant externaliser des actions de R&D avec au moins deux prestataires technologiques (publics ou privés) ;

- **Recherche au profit des associations de PME (49.7 millions)** : il s'agit de soutenir des actions de R&D menées par des prestataires technologiques (au moins 2) pour le compte d'associations (au moins 3 émanant de 3 Etats membres différents) représentant les PME d'un secteur industriel (les pôles de compétitivité sont éligibles en tant qu'associations de PME si une majorité de leurs membres sont des PME) ;

- **Activités de démonstration (20 millions)** : ce volet, introduit en vue de répondre à la logique nouvelle de couverture de l'ensemble de la chaîne de valeur, vise à permettre à des PME ayant participé à des projets financés par le programme « recherche au profit des PME », de mener des activités de démonstration collaboratives s'inscrivant dans la continuité des activités de recherche qu'elles ont menées dans le cadre du programme. 75% de la subvention doit bénéficier aux PME.

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Le Conseil Européen de la Recherche lance son 5ème appel pour des bourses à destination des jeunes chercheurs

Le Conseil Européen de la Recherche a lancé, le 20 juillet 2011, son 5^{ème} appel à candidatures pour des bourses à destination de jeunes chercheurs (« [ERC Starting Independent researcher grants](#) ») diplômés d'un doctorat depuis 2 à 12 ans. Les subventions, d'un montant de 730 millions d'euros au total, concernent la recherche dans les domaines suivants :

- **Sciences physiques et ingénierie** (44%), fermeture de l'appel le 12 octobre 2011 ;
- **Sciences de la vie** (39%), fermeture de l'appel le 9 novembre 2011 ;
- **Sciences humaines et sociales** (17%), fermeture de l'appel le 24 novembre 2011.

Les candidatures doivent être remises via une institution hôte (université ou centre de recherche) basée au sein de l'UE ou dans un Etat associé au PCRD. Le taux de réussite était de 15% en 2010, mais l'enveloppe dont ce programme est doté a été accrue de 10% cette année.

Appel du CIP sur le développement d'actions de soutien et de promotion dans le domaine des innovations non technologiques et centrées sur les utilisateurs

La DG Entreprise a lancé, le 20 juillet 2011, un [appel à projets](#) dans le cadre du CIP portant sur les innovations non-technologiques et centrées sur les utilisateurs, vues sous l'angle du design.

Ouvert jusqu'au 10 octobre 2011, cet appel s'adresse à :

- Des organisations publiques ou privées, des agences, ou des associations délivrant des services de soutien à l'innovation dans le domaine du design (ou souhaitant le faire) ;
- Des autorités publiques locales, régionales, nationales et européennes soutenant des programmes dans le domaine du design, de l'innovation centrée sur les utilisateurs et de l'innovation non-technologique en général (ou souhaitant le faire).

Les projets devront porter sur des actions telles que :

- Le développement de priorités/actions communes ;
- Une meilleure inclusion de l'innovation non technologique, etc., dans les programmes de soutien à l'innovation ;
- La mise en avant de l'importance de ce type d'innovation et de ses impacts considérables sur des aspects économiques, environnementaux, etc. ;
- La diffusion d'expériences et de bonnes pratiques ;
- La mise en réseau des acteurs pertinents en Europe et la création de plateformes d'échanges.

Les objectifs finaux poursuivis sont :

- La coopération transnationale dans ce domaine et l'apprentissage mutuel ;
- La mobilisation des acteurs de soutien en vue de renforcer le poids du design dans les programmes d'innovation en Europe ;
- La sensibilisation des utilisateurs finaux (entreprises, secteur public, etc.) au besoin de prendre en compte le soutien au design ;
- Le développement de l'expertise des pouvoirs publics dans le secteur, et la fourniture d'informations régulières à la Commission sur les besoins des acteurs du design.

4 projets seront financés, pour une enveloppe totale de 3 millions d'euros, un cofinancement maximal de 75% et un plafond de subvention de 1 million d'euros par projet. Les projets devront débuter vers janvier/février 2012, et dureront entre 24 et 36 mois.

INDUSTRIE-RDI (Suite...)

Publication du rapport final du groupe de haut-niveau sur les technologies génériques clés

Le **groupe européen de haut-niveau sur les technologies génériques clés (KETs)**, institué par la Commission en juillet 2010 ([brochure](#)), a publié son [rapport final](#) en juin 2011 sur les enjeux pour l'Europe liés à la maîtrise et au large déploiement industriel de ces technologies (nanotechnologies, micro and nanoélectronique, matériaux avancés, photonique, biotechnologies industrielles et système de production avancé).

Après avoir souligné le rôle stratégique des KETs pour la prise en compte des défis sociétaux, ainsi que les forces et les faiblesses de l'Europe en la matière, les auteurs du rapport édictent une série de recommandations, parmi lesquelles :

- Le besoin de mettre en place une **véritable politique intégrée au niveau européen en vue de soutenir le développement et l'exploitation des KETs le long de la chaîne de valeur**. Ceci devrait passer par **l'alignement des instruments politiques et financiers (PCRD, CIP, etc.) de l'UE avec l'objectif de prioriser le soutien aux KETs, la hausse des prêts de la BEI, la mobilisation des Etats membres et des industriels, ou encore la révision du régime des aides d'Etat au niveau européen afin de faciliter les activités de RDI et les investissements de grande envergure dans les KETs** (hausse des plafonds autorisés, procédures d'autorisation raccourcies ou encore qualification en projets d'intérêt européen facilitée) ;
- La nécessité de **concentrer les fonds destinés aux KETs sur le soutien à la recherche technologique et au développement des produits** (actions pilotes, prototypes, démonstrateurs, etc.).

Lancement d'une Plateforme sur les Stratégies de Spécialisation Intelligentes

La Commission européenne a créé, en juin 2011, une plateforme dédiée aux Stratégies de Spécialisation Intelligentes (*Smart Specialisation Strategies*, SSS).

Pour rappel, la Commission souhaite que les régions européennes élaborent des « SSS » dans le cadre de la politique régionale 2014-2020, sorte de stratégies régionales d'innovation « de nouvelle génération », consistant en des axes prioritaires plus restreints : au lieu d'essaimer les fonds structurels sur des secteurs multiples, les Régions devraient **concentrer ces fonds sur les secteurs à fort potentiel de croissance et pour lesquels elles disposent de réels atouts**.

Cette Plateforme, dénommée « [S³ platform](#) », à laquelle la Région Nord-Pas de Calais a été l'une des premières collectivités à adhérer, vise à **aider les Etats membres et leurs Régions à élaborer leur stratégie et à leur fournir un appui dans la mise en œuvre desdites stratégies**.

MARCHE INTERIEUR

La Commission européenne présente son « Paquet Normalisation »

La Commission européenne a présenté, le 1^{er} juin 2011, sa [proposition de règlement sur la normalisation européenne](#), visant à modifier pas moins de 11 directives applicables dans ce domaine, d'où l'emploi du terme de « paquet normalisation » pour la qualifier.

La proposition entend lutter contre 3 problèmes liés à la normalisation actuelle :

- La **durée et la lourdeur excessives des procédures de normalisation « traditionnelles »** au niveau européen ;
- Une **participation insuffisante des PME et des acteurs de la société civile** dans l'élaboration des normes ;
- La **non-reconnaissance des normes « alternatives »** (« normes de forums et de consortiums »), entravant le marché intérieur.

Pour ce faire, la Commission propose les mesures suivantes :

- **Mise en place d'une coopération plus transparente entre les organismes nationaux de normalisation**, en obligeant les organismes à autoriser la participation de leurs équivalents européens à leurs travaux et à publier leurs projets d'édiction de normes en vue de solliciter l'avis d'organisations tierces ;
- **Reconnaissance des normes non issues des organismes de normalisation traditionnels**, particulièrement dans le domaine des TIC, sous réserve du respect d'un certain nombre de critères basés sur les principes de l'OMC et à condition que la normalisation « traditionnelle » applicable soit défectueuse (absence de normes, normes obsolètes, etc.). Les marchés publics pourraient désormais faire référence à ces normes ;
- **Publication d'un programme de travail annuel par la Commission portant sur les priorités de la normalisation européenne**, en vue d'assurer une meilleure planification des activités de normalisation ;
- **Plus grande participation des PME et acteurs de la société civile dans l'édiction de normes**, notamment via le recours à des subventions européennes pour dédommager leur travail ;
- **Simplification des mesures administratives applicables au fonctionnement de la Commission et des Organismes Européens de Normalisation**, via le recours à des montants forfaitaires et à des critères de performance pour les financements. Ceci devrait accélérer l'adoption de normes ;
- **Extension des dispositions sur la normalisation aux services.**

Cette proposition doit faire l'objet d'une adoption via la procédure législative ordinaire (adoption conjointe par le Parlement européen et le Conseil).

Le statut de société privée européenne toujours bloqué

Au cours de la réunion du Conseil Compétitivité des 30 et 31 mai 2011, la Présidence hongroise a constaté l'**absence de consensus sur la [proposition](#) de la Commission, datant de 2008, visant à un instituer un statut de société privée européenne, sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée.**

L'adoption de ce texte, qui requiert l'unanimité des voix des Etats membres, est donc reportée *sine die*.

MARCHE INTERIEUR (Suite...)

Etiquetage des produits textiles : Le Conseil adopte le texte final en 2^e lecture

Ce n'était désormais plus qu'une formalité, mais la voici faite : le Conseil des ministres de l'UE a adopté le 19 juillet dernier le texte de compromis résultant de l'accord avec le Parlement européen et la Commission sur la proposition de règlement sur les dénominations des produits textiles et l'étiquetage y afférent.

Le règlement entrera en vigueur dès sa publication au Journal Officiel de l'UE, sauf pour les dispositions pour lesquelles un délai est prévu (cf. édition précédente de cette Lettre).

MARCHE INTERIEUR

Efficacité énergétique : Nouvelle proposition de directive

La Commission a présenté le 22 juin 2011 une [proposition de directive relative à l'efficacité énergétique](#), destinée à amener les Etats membres à atteindre l'objectif des 20% d'économies d'énergie d'ici à 2020. Cette mesure fait partie intégrante de la Stratégie UE 2020 selon laquelle l'UE doit atteindre les objectifs « 20/20/20 » d'ici à 2020 : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à 1990, produire 20% de la totalité de la production énergétique à partir de sources renouvelables et augmenter de 20% l'efficacité énergétique. Si les deux premiers objectifs enregistrent des avancées notables, le volet efficacité énergétique s'est illustré par son retard.

Ce texte remplacera les directives 2004/8/EC sur la promotion de la cogénération et 2006/32/EC relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et les services énergétiques.

Mesures envisagées par la Commission :

- **Introduire des plans nationaux dans tous les Etats membres en vue d'atteindre les 20% d'économies d'énergie d'ici à 2020.** Une proposition flexible puisque les Etats membres resteront libres de trouver les solutions alternatives qui conviendraient le mieux à leurs besoins (selon le principe originel des directives). Une analyse aura lieu en 2014 afin de déterminer la nécessité d'introduire des objectifs nationaux obligatoires ;
- **Inciter le secteur public à montrer l'exemple en achetant des bâtiments, produits et services à faible consommation d'énergie et en faisant réaliser chaque année des travaux de rénovation,** qui couvriront au moins 3% de la surface au sol totale ;
- **Imposer des audits énergétiques réguliers** pour les grandes entreprises, visant notamment à contraindre les sociétés de distribution et de vente au détail de l'énergie à économiser chaque année 1,5% de leurs ventes en énergie ;
- **Fixer une série d'exigences applicables aux entreprises du secteur de l'énergie en ce qui concerne les relevés et la facturation ;**
- **Promouvoir l'utilisation de compteurs intelligents** permettant aux consommateurs de mieux gérer leur consommation énergétique ;
- **Renforcer la cogénération** (production simultanée d'électricité et de chaleur, la chaleur étant issue de la production électrique ou l'inverse) ;
- **Abolir divers obstacles administratifs** (exemple : le fractionnement des incitations entre le propriétaire et le locataire d'un bâtiment, ou entre les propriétaires d'un immeuble).

Certaines parties prenantes regrettent toutefois l'absence de mesures claires relatives au soutien financier des actions recommandées. Le texte sera prochainement présenté au Parlement européen et au Conseil, qui statueront par voie de procédure législative ordinaire (« codécision »).

ENVIRONNEMENT

Consultation publique sur la compétitivité durable du secteur de la construction

La Commission européenne a lancé, le 6 juillet 2011, une [consultation publique](#) (questionnaire en ligne) visant à recueillir les vues des parties prenantes du secteur de la construction sur les initiatives qui devraient être entreprises tant au niveau de l'UE qu'au niveau des Etats membres et des organisations professionnelles, afin d'assurer la compétitivité du secteur et la poursuite de son « verdissement ».

Cette consultation est ouverte jusqu'au 15 septembre 2011.

EVENEMENTS/AGENDA

A vos agendas !

27.10.11	<p>Meet & Match 2011 : La grande rencontre des clusters wallons et de leurs membres vous est ouverte</p> <p>Pour la 4^{ème} année consécutive, les clusters wallons organisent une grande journée de rencontres (Meet&Match 2011) visant à développer des partenariats, coopérations scientifiques et commerciales, relations et autres échanges entre eux et leurs membres. Cette grande manifestation, qui aura lieu le 27 octobre 2011 à Charleroi, est toutefois également ouverte aux pôles de compétitivité français et à leurs membres : une belle opportunité pour rencontrer les principaux acteurs industriels, de services et de RDI de l'économie wallonne, et d'initier d'éventuels projets transfrontaliers !</p> <p>Lieu : Charleroi</p>
17/18.11.11	<p>La 7^{ème} édition du Forum de Sophia Antipolis pour les pôles de compétitivité encore orientée vers l'Europe et l'international</p> <p>Le programme général du 7^{ème} Forum de Sophia Antipolis pour les pôles de compétitivité est dans une large mesure similaire à celui de la précédente édition. Il portera sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coopération internationale ; • Management des clusters ; • Financements ; • Outils innovants ; • Atelier de l'Alliance Européenne des Clusters (ECA) ; • Point sur l'Observatoire Européen des Clusters. <p>L'inscription peut se faire en ligne.</p> <p>Lieu : Sophia Antipolis</p>

LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



Euralia

Conseil en affaires Européennes

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

www.euralia.eu

Mail : info@euralia.eu



Antenne d'UP-tex à Bruxelles

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

Ligne directe : +32 250 689 10

www.up-tex.fr/international/le-pole-a-bruxelles.html

martin.caudron@euralia.eu